

**VŒU PRESENTE PAR MONSIEUR LE MAIRE  
AU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2012  
POUR LA DEFENSE DU PÔLE EMPLOI DE CHENNEVIÈRES**

- **CONSIDERANT** l'augmentation importante du nombre de demandeurs d'emplois du Pôle emploi de Chennevières,
- **CONSIDERANT** la réduction des effectifs au cours de la dernière période,
- **CONSIDERANT** le transfert de services (inscription et indemnisation) à Sucy en Brie comme une décision contraire à l'intérêt des demandeurs d'emplois.
- **CONSIDERANT** le refus des agents de Chennevières de se rendre sur le site de Sucy-en-Brie deux fois par semaine afin d'y assurer les inscriptions des demandeurs d'emploi,
- **CONSIDERANT** le support alarmiste du CHSCT qui fait part d'agents en souffrance en raison du stress généré par la multi-localisation de leurs activités, l'éclatement de l'équipe et le manque criant d'effectif,
- **CONSIDERANT** la dégradation et la médiocrité de fait des services rendus aux demandeurs d'emploi comme aux entreprises,
- **CONSIDERANT** que le personnel n'est plus en capacité de mener à bien sa mission de service public, à laquelle ils restent très attachés,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **EST** solidaire de l'action revendicative du personnel de Pôle emploi,
- **REFUSE** dans le contexte économique extrêmement dégradé que nous connaissons, tout transfert de services de Pôle emploi Chennevières à Sucy en Brie.
- **EXIGE** que toutes les activités soient assurées sur le site de Chennevières comme l'ont obtenu les agents de l'agence d'Ivry sur Seine.

➤ **Le présent vœu est adopté à l'unanimité.**

*(ne prennent pas part au vote* : M. NIETO (pouvoir à Mme BASTIER), M. COMPAROT (pouvoir à Mme GAY), M. FAURE-SOULET, Mme GAY, Mme SANDLARZ-ROBERT (pouvoir à M. FAURE-SOULET) et Mme BASTIER)



*Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Jacques DARVES*